

CISA

CONSEJO INDIO DE SUD AMERICA

INDIAN COUNCIL OF SOUTH AMERICA

Apartado Postal Casilla No 620 PUNO-PERU & Casilla 12130 LA PAZ-Bolivi

ORGANIZACION NO-GUBERNAMENTAL, CON STATUS CONSULTIVO
EN EL CONSEJO ECONOMICO SOCIAL - ECOSOC - ONU

e-Mail: tcondori@puebloindio.org & http:// www.puebloIndio.org /CISA/

Conseil des Droits de l'Homme
40è session 25 fevrier au 22 mars
2019 Palais des Nations.
Thème 5

Merci Monsieur le Président:

Le Conseil Indien d'Amérique du Sud CISA s'inquiète des informations reçues par notre base : au Pérou, le gouvernement attribue en concession les terres et territoires des communautés indiennes de Cajamarca, Cuzco, Apurimac, Puno et autres à des entreprises minières. Celles-ci déplacent par la force les populations, les obligent à abandonner leurs terres, détruisent leurs maisons et leurs accès avec des engins lourds, coupent leurs routes en faisant de grandes excavations pour bloquer le passage, détruisent et brûlent tout ce qui reste. Un exemple : le 29 décembre 2018, dans la concession de l'entreprise Minera Glencor Tapacay. Un vidéo montre des policiers et des employés de l'entreprise en train de jeter des pierres à des femmes âgées et à des petites filles, de les frapper, de les faire tomber et de les trainer au sol. Elles sont maintenant blessées, laissées sans soin et sans assistance. En même temps, dans les rivières et les marécages se déversent les déchets miniers et les eaux polluées.

Les dirigeants indiens qui défendent leurs terres sont dénoncés et poursuivis. Le Pérou a ratifié la Convention 169 de l'OIT mais ne l'applique pas ; il n'y a pas eu de consultation préalable tripartite menée de bonne foi et le Pouvoir judiciaire l'ignore. Nous demandons au Conseil des Droits de l'Homme d'envoyer d'urgence le médiateur spécial sur les lieux où se produisent ces conflits miniers.

Merci Monsieur le Président.

Tomas Condori
Représentant permanent du CISA.

Genève, le 12 mars 2019.